

Expert depuis 1928



PISCINES RÉSIDENTIELLES

Prévention/Solutions

SUPER KLERAL®

Anti-algues non moussant Liquide

Bénéfices

• CLARIFIANT PRÉVENTIF TRIPLE ACTION :

- 1- ANTI-ALGUES
- 2- ANTI-TARTRE
- 3- ANTI-DÉPÔTS MÉTALLIQUES

Caractéristiques

• Ne contient pas de cuivre. • Teneur moyenne en matière active élevée. • Effet clarifiant prononcé. • Action algicide. • Efficace quel que soit le pH de l'eau traitée. • Recommandé en association avec les oxydants (synergie). • Non moussant aux dosages recommandés. • Particulièrement adapté aux eaux de piscine très agitées. • Ne modifie pas le pH de l'eau traitée. • Compatible (en solution) avec le système PHMB. • Compatible avec tout équipement de filtration. • Produit recommandé pour le traitement des eaux très agitées : toboggans, nage à contre-courant, spas, jets...

Composition

UFI : NC73-U0DJ-F00V-EKFU - Contient du chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé (> 150 g/l)

Mode d'emploi

S'assurer que la filtration soit en marche.

Répartir le produit au plus près de l'eau, en face des refoulements s'il y en a.

En traitement d'appoint pour optimiser la qualité de l'eau (préventif) :

Prévoir 200 ml pour 10 m³ d'eau toutes les deux semaines.

Rattrapage des eaux vertes (mode curatif) :

Prévoir 400 ml pour 10 m³ d'eau.

Si possible, avant traitement, bien brosser les endroits où les algues se situent.

Si l'envahissement des algues est très important, pratiquer en même temps une chloration-choc ou un traitement de choc à l'oxygène actif. En cas de forte affluence de baigneurs, de températures élevées ou de pluies abondantes ou d'eau très dure (T.H. > 300 mg/l), doubler le dosage.

En mode curatif, la disparition des algues peut prendre 24 à 48 heures.

Ce produit peut s'employer en mode préventif avant remplissage : après nettoyage du bassin, arroser les parois avec le produit. Insister sur les pièces de liaison tel que les skimmers, goulottes, bondes de fond, refoulements, jointures de liner ou joints de carrelage. Laisser agir une heure environ puis procéder au remplissage du bassin.

Précautions d'emploi

NE MÉLANGER À AUCUN AUTRE PRODUIT. NE JAMAIS DILUER AVANT USAGE.

Conservation au sec, dans un endroit bien ventilé, à une température moyenne journalière n'excédant pas 35°C. • Ne jamais verser de produit à la surface de l'eau en présence de baigneurs.

Réglementation

• H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. • **P102 Tenir hors de portée des enfants.** • **P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.** • P273 Éviter le rejet dans l'environnement. • P391 Recueillir le produit répandu. • P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales. • La date d'expiration et le numéro de lot figurent sur l'emballage.

Attention

